



**SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE**

**DECISION RELATIVE A LA CESSION D'UN TERRAIN  
AU PROFIT DE LA SCI FONCIERE INDUSTRIELLE HASTINGUES  
dans le cadre de la commercialisation du parc d'activités Sud Landes**

**Le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Orthe,**

VU la délibération du Comité Syndical n° 1 en date du 12 octobre 2021 portant élection du Président du Syndicat Mixte,

VU la convention de concession d'aménagement conclue le 23 avril 2013 entre le Syndicat Mixte et la société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation du parc d'activités Sud Landes sis à Hastingues,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 16-2 de la convention de concession d'aménagement susvisée, le Syndicat Mixte délègue à son Président en exercice le pouvoir de donner l'accord du Syndicat Mixte sur les avant-projets d'exécution et sur le choix des cocontractants de la SATEL ainsi que des bénéficiaires des cessions de terrains,

CONSIDERANT que la SATEL, en sa qualité de concessionnaire du parc d'activités Sud Landes, a sollicité l'accord du Syndicat Mixte sur le projet de cession d'un terrain au profit de la société civile immobilière FONCIERE INDUSTRIELLE HASTINGUES,

**DECIDE :**

**Article unique :**

- d'autoriser la SATEL à signer l'acte de vente en la forme authentique au profit de la société civile immobilière FONCIERE INDUSTRIELLE HASTINGUES, dont le siège social est situé 11 Rue Pierre et Marie Curie à BLANQUEFORT (33290), représentée par Monsieur Eric DUBROCA, selon les caractéristiques suivantes :
  - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune d'Hastingues Section ZH n° 218 d'une superficie totale de 1 293 m<sup>2</sup>,
  - Acquisition foncière en vue d'agrandir l'emprise initiale acquise par la société, sans droits à construire.
  - Prix : 51 560,00 € HT

Fait à Mont-de-Marsan, le 3 AOUT 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON